

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

1er avril 2009

PROTECTION DE LA CRÉATION SUR INTERNET - (n° 1240)

Commission	
Gouvernement	

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 511

présenté par  
M. Bloche, M. Christian Paul, Mme Erhel, Mme Karamanli, M. Mathus,  
M. Brottes, M. Françaix, M. Gagnaire  
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

-----  
à l'amendement n° 319 rect. de M. Riester  
-----

**à l'ARTICLE 2**

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« sept jours francs »,

les mots :

« deux mois ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Se justifie par son texte même.